

COMPTE-RENDU DE MISSION D'INSPECTION

du 3 juin 1942

PÉRIODE : du 28 mai au 1er juin 1942

LIEUX : 3^{ème} Légion - Région de Sorgues

AUTEUR : Pierre Péliçon

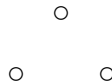
3^{ème} LÉGION de TRAVAILLEURS INDOCHINOIS

J'ai l'honneur de rendre compte ci-après des constatations faites lors d'une mission qui a eu lieu du 28 Mai au 1^{er} Juin 1942 au cours de laquelle j'étais accompagné par Monsieur Tirant, Chef -Adjoint du Cabinet du Secrétaire d'Etat aux Colonies.

Cette mission a comporté l'inspection de la Portion Centrale de la 3^{ème} Légion de travailleurs indochinois cantonnés à Sorgues, et de 18 compagnies et détachements appartenant à cette Légion et cantonnés dans diverses localités du Vaucluse, du Gard et des Bouches-du Rhône.

Nous avons visité, M. TIRANT et moi, les cantonnements des unités. Nous nous sommes également rendus sur les lieux de travail des hommes, et nous avons pris contact avec les employeurs utilisant la main-d'œuvre indochinoise.

Les constatations faites dans chacune des unités au cours de cette mission sont détaillées dans les huit fiches annexées au présent rapport.



Les observations d'ensemble suivantes peuvent être dégagées des investigations diverses et détaillées auxquelles il a été procédé. Elles valent pour la Légion visitée, et certainement aussi, dans une large mesure, pour l'ensemble des unités de travailleurs indochinois.

1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR LA 3^{ème} LÉGION

L'effectif global de la 3^{ème} Légion des travailleurs indochinois est actuellement de 4.058 hommes. 780 sont cantonnés à SORGUES, portion centrale de la Légion. Le reste de l'effectif est réparti en compagnies (au total 16 compagnies), qui elles-mêmes se subdivisent souvent en détachements, la répartition des compagnies et détachements étant essentiellement fonction du genre d'activité professionnelle de ces unités.

2 - LES CADRES

a) Européen

Monsieur De La Pommeraye, Colonel de réserve, qui fût industriel pendant 35 ans en Indochine et qui a présidé la Chambre de Commerce de Saïgon, commande la 3^{ème} Légion. Animateur remarquable, soucieux d'appliquer les règlements en vigueur avec le maximum de souplesse, est également soucieux à la fois de faire vivre ses hommes dans les meilleures conditions matérielles et morales possibles et de les mettre au mieux à la disposition de l'économie nationale, Monsieur De La Pommeraye a su, avec des moyens de fortune tant en personnel qu'en matériel, obtenir des résultats particulièrement intéressants.

Le cadre européen de la Légion, qui a cependant des origines extrêmement diverses et est assez médiocrement rétribué, paraît s'acquitter de sa tâche avec intelligence et dévouement. Selon les indications données par le Commandant de la Légion, les éléments insuffisants ou douteux ont été progressivement éliminés. L'esprit d'équipe et d'initiative de l'ensemble de ce cadre m'a été particulièrement signalé par Monsieur De La Pommeraye. Il m'a été donné à diverses reprises de constater l'exactitude de ce renseignement.

b) Indigène

L'encadrement indigène paraît, dans son ensemble, donner entièrement satisfaction à la fois au cadre européen et aux employeurs qui sont en contacts fréquents avec les interprètes et les surveillants indigènes. Il semble, en général, avoir très bon esprit et seconder d'une façon très efficace l'action du commandant européen.

3 - LES EMPLOYEURS

D'après les renseignements qui m'ont été fournis et que j'ai eu dans la plupart des cas la possibilité de vérifier par contact personnel avec les employeurs qui utilisent la main-d'œuvre indochinoise, ceux-ci font preuve à la fois du souci de traiter le mieux possible cette main-d'œuvre et de l'utiliser dans les meilleures conditions.

Monsieur De La Pommeraye m'a d'ailleurs indiqué qu'il avait systématiquement évité de laisser des détachements indochinois à la disposition d'employeurs ne faisant pas preuve de compréhension à l'égard des indigènes.

4 - SITUATION MATÉRIELLE

A) - Cantonnements

Les travailleurs sont cantonnés :

- Soit dans de véritables casernements spécialement organisés pour loger les unités de travailleurs (à ce type appartiennent le Camp de Sorgues et le camp annexé à la Poudrerie de Saint-Chamas).
- Soit dans des cantonnements proprement dits, qui sont très variés, selon qu'ils sont situés en ville, dans les villages ou dans des fermes isolées, le plus souvent abandonnées. Dans l'ensemble ces cantonnements sont très sommairement installés mais néanmoins à peu près suffisants.

Ces divers cantonnements sont fournis par les employeurs, qui, en cas d'insuffisance, s'attachent en règle générale, à les améliorer dans la mesure du possible.

B) - Organisation du ravitaillement

Le service du ravitaillement

Le service du ravitaillement de la 3^{ème} Légion est organisé d'une manière particulièrement souple.

Un service de ravitaillement fonctionne à la portion centrale de la Légion. A l'aide de 12 circuits automobiles ce service central ravitaille en vivres les compagnies et détachements. Il est aidé par plusieurs centres secondaires de ravitaillement qui répartissent à leur tour celui-ci dans les détachements les plus isolés.

J'ai visité les divers magasins de vivres du service central et des centres secondaires. Ils sont dans l'ensemble très bien tenus.

Jusqu'au mois d'Avril 1942 le ravitaillement de la Légion était assuré soit par l'intermédiaire de l'Intendance Militaire, soit par achats directs du service de ravitaillement de la Légion. Depuis cette époque un service de ravitaillement propre au Commissariat à la Lutte contre le Chômage a été substitué à l'Intendance Militaire.

J'ai enregistré les doléances de Monsieur De La Pommeraye et de ses principaux collaborateurs au sujet du fonctionnement de cette sorte d'Intendance civile. Suivant les renseignements qui m'ont été donnés cette modification de l'organisation du ravitaillement coïncide avec une réduction substantielle des rations alimentaires, avec une augmentation très sensible des prix de cession à la Légion et avec des difficultés de fourniture qui étaient inconnues lorsque la légion était ravitaillée par l'Intendance Militaire.

Rationnement alimentaire

J'ai enregistré partout les doléances des cadres et des travailleurs au sujet de la réduction massive et brutale de la ration alimentaire allouée aux hommes et notamment en ce qui concerne le riz.

A la date du 15 Avril 1942 les travailleurs avaient la même ration journalière que les tirailleurs indochinois, qui, pour les trois denrées principales, s'établissait comme suit :

- Riz.....	250 grammes
- Pain.....	350 grammes
- Viande	100 grammes

Le riz pouvant d'ailleurs être partiellement remplacé par du couscous.

Le 16 avril, de nouvelles rations alimentaires quotidiennes furent fixées pour les travailleurs sans que le moindre préavis ait été donné au Commandant de la Légion :

- Riz ou couscous.....	21,43 grammes (150 g par semaine)
- Pain.....	350 grammes
- Viande.....	50 grammes

Une réduction aussi massive de la ration alimentaire ne pouvait manquer d'être durement ressentie par les travailleurs, et ce, d'autant plus que, dans le même temps, la ration des tirailleurs n'était pas modifiée.

Le Commandant de la Légion, les Agents européens et les employeurs ont, au cours de nos conversations, mis l'accent sur l'incidence de ce nouveau régime alimentaire, d'une part sur le moral et l'état sanitaire des indigènes, sur le rendement du travail fourni par eux d'autre part.

Il n'est pas douteux qu'il y ait là un problème particulièrement alarmant, auquel il importe de donner une solution dans le plus bref délai.

C) - Habillement

L'habillement des travailleurs est, en règle générale très insuffisant : dans beaucoup de détachements il est absolument catastrophique. Chaque homme a un trousseau réduit à l'extrême et fréquemment dans un état lamentable. Il convient à ce sujet de faire une distinction entre les unités occupées au service

général de la Portion Centrale ou dans des établissements industriels d'une part et celles qui ont une activité agricole ou forestière d'autre part.

En particulier, les unités faisant du bucheronnage et de la carbonisation, qui représentent près de 50% de l'effectif de la Légion (1768 hommes sur 4058) et qui travaillent sur des chantiers situés dans les forêts à sol pierreux et à végétation arbustive épineuse, ont un équipement vestimentaire qu'il est indispensable de remplacer dans le moindre délai, suivant l'ordre d'urgence ci-après :

- chaussures (dans de nombreux cas les hommes n'ont plus de semelles à leurs chaussures et certains sont empêchés de se rendre au travail pour cette raison)
- linge de corps (nombreux sont les hommes qui n'ont plus de linge de corps ou qui n'ont plus que de véritables guenilles)
- vêtements de travail
- vêtements de sortie.

Le stock de la Légion est pratiquement inexistant et il est absolument nécessaire de le reconstituer dans un laps de temps aussi restreint que possible.

J'ajoute que les unités sont dans un tel état de dénuement en fil, en clous et en matières diverses qu'elles n'ont pas le moyen de réparer les chaussures et les vêtements usagés.

Ici encore les travailleurs ne peuvent qu'envier le sort réservé aux tirailleurs qu'il leur est loisible de côtoyer.

D) - État sanitaire

L'organisation sanitaire de la légion est satisfaisante. La Portion Centrale comporte une infirmerie-hôpital de 100 lits au minimum dont la contenance pourrait, en cas de nécessité, être portée à 200. Dans la plupart des compagnies existent des infirmeries plus rudimentaires ayant de 5 à 50 lits.

Le personnel médical comprend à la Portion Centrale deux médecins et une infirmière européenne, dans les compagnies un infirmier européen ou indigène. En outre, la visite périodique d'un médecin du pays est prévue dans la plupart des compagnies et dans les cas sérieux, l'envoi des malades soit à l'infirmerie-hôpital du Camp de Sorgues, soit dans les hôpitaux des villes voisines. L'insuffisance touchant parfois à l'inexistence des stocks de produits pharmaceutiques a été constatée.

L'état sanitaire des hommes paraît très suivi et il semble assez bon en général encore qu'une certaine faiblesse physiologique puisse être constatée. Cette faiblesse physiologique est évidemment aggravée par le fait que les travailleurs sont en France depuis le début de 1940 et que leur régime alimentaire a été profondément perturbé tant en qualité qu'en volume.

Une certaine déficience minéralogique ayant été constatée en raison des changements qualitatifs apportés au régime alimentaire, le Commandant de la Légion vient de prendre l'initiative de faire ajouter des phosphates tricalciques aux aliments des travailleurs pendant une période de 3 mois.

Le dépistage des pré-tuberculeux est effectué avec un soin particulier. Les malades légers sont isolés dans un cantonnement situé dans une île du Rhône proche de Sorgues où les hommes peuvent se reposer ou effectuer des travaux faciles. Leur effectif actuel est de 30 environ. Les malades graves sont dirigés sur Marseille et sur le sanatorium de Peyrolles qui est commun à toutes les Légions.

5 – SITUATION MORALE

A) - État d'esprit des travailleurs

L'état d'esprit des travailleurs paraît satisfaisant. Les hommes souffrent certainement de l'insuffisance, qui atteint parfois une profonde misère, de leur condition matérielle actuelle, mais n'ont pas présenté en ma présence et n'auraient jamais manifesté leurs doléances sur le mode aigu.

Cette situation, relativement favorable, est assurément due pour une large part au fait que les cadres et notamment le Commandant de la Légion ont leurs travailleurs bien en main.

Cependant ils ne manquent pas de faire une comparaison entre le sort qui leur est réservé et celui accordé aux tirailleurs ; ils souffrent certainement aussi de l'incertitude dans laquelle ils sont au sujet de leur retour dans leur pays ; selon Monsieur De La Pommeraye une maladresse psychologique aurait enfin été commise en jumelant les travailleurs indochinois et la main-d'œuvre étrangère et en donnant à nos indigènes le sentiment qu'ils sont considérés comme des étrangers.

B) - Organisation des loisirs et propagande

De grands efforts ont été faits dans des domaines très variés en vue d'organiser les loisirs aux travailleurs et d'exercer auprès d'eux une indispensable propagande nationale ; les résultats obtenus paraissent très satisfaisants ; des foyers ont été organisés à la Portion Centrale et dans la plupart des compagnies. Ces foyers sont, en général, fréquentés par les travailleurs notamment ceux qui, situés dans une localité relativement

importante, servent de gîte aux travailleurs appartenant à des détachements ruraux qui viennent passer le week-end à la ville voisine

Un enseignement gradué a été organisé en faveur du cadre indigène et des travailleurs eux-mêmes. La Légion dispose d'autre part d'une troupe artistique et d'une fanfare importante qui effectuent des déplacements afin, à la fois, de distraire les travailleurs et d'exercer une utile propagande coloniale dans la région.

Dans la plupart des unités, et notamment dans les détachements secondaires où il était impossible d'organiser des foyers, les hommes ont été intéressés à la création de jardins potagers qui leur appartiennent individuellement et qui sont en règle générale très bien entretenus.

6 – ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

A) - Catégories professionnelles du travail effectué par les hommes

L'effectif actuel de la 3^{ème} Légion des travailleurs (4.058) est réparti professionnellement comme suit :

- Travaux industriels (industries chimiques)	836
- Travaux agricoles et sauniers.....	651
- Travaux forestiers et carbonisation.....	1768
- Divisions militaires.....	23
- Camps (service général et sections diverses notamment section de vannerie et fanfare)	780

L'activité professionnelle des travailleurs est donc très variée. Elle est également organisée d'une manière très souple.

L'effectif des détachements est fixé en fonction de la nature des travaux à effectuer afin d'obtenir un rendement aussi satisfaisant que possible.

Les hommes travaillent soit en usine où ils effectuent des travaux divers et où ils sont groupés en unités importantes (à Saint-Chamas par exemple l'effectif est de deux compagnies), soit sur des salines où ils entretiennent les salines existantes et où ils effectuent des travaux d'extension en attendant de procéder à la récolte du sel, soit sur des chantiers forestiers où ils sont chargés à la fois du bucheronnage et de la carbonisation, soit enfin à des travaux variés comportant des chantiers de faible effectif.

L'importance de l'appoint de main-d'œuvre fournie par les travailleurs indochinois est mise en relief par le fait que les détachements occupés à la carbonisation fabriquent le charbon de bois nécessaire à deux départements et demi et que la récolte de 250.000 tonnes de sel sera effectuée par leurs soins en 1942 sur la saline la plus grande de France.

B) - Conditions matérielles du travail

Les conditions du travail sont très variables suivant la catégorie professionnelle.

Les cadres européens et les employeurs paraissent s'être spécialement soucieux de rendre ces conditions aussi favorables que possible.

C) - Rendement

Le rendement est considéré dans l'ensemble comme satisfaisant tant par les cadres que par les employeurs. Ceux des employeurs que j'ai approchés m'ont déclaré à l'unanimité qu'ils considèrent les travailleurs indochinois comme une main-d'œuvre moins robuste que les Européens mais beaucoup plus consciencieuse et assez intelligente pour s'adapter très rapidement à des travaux demandant plus d'adresse manuelle que de force.

Une baisse très sensible du rendement a été constatée au moment où des restrictions ont été apportées de façon massive au régime alimentaire des hommes. Une atténuation de cette baisse a été constatée depuis quelques temps ; elle paraît coïncider avec l'effort fait par la Légion pour améliorer par des moyens divers l'alimentation des hommes.

D) - Rétribution des hommes

Les salaires consentis par les employeurs sont partiellement remis aux travailleurs qui reçoivent ainsi en moyenne une somme journalière (tout élément de rétribution compris) variant de 8 à 15 francs, le surplus du salaire venant en atténuation des dépenses faites pour l'entretien des hommes.

Monsieur De La Pommeraye s'est attaché à obtenir la meilleure rétribution possible pour les travailleurs appartenant à la 3^{ème} Légion. Il m'a signalé qu'il serait très désirable d'unifier les rétributions des hommes appartenant aux différentes Légions et qui font des travaux semblables d'une part, et d'éviter que les autorités militaires acceptent de louer les services des tirailleurs, ce qu'elles feraient, paraît-il en certains cas, suivant un tarif extrêmement bas.

○

○ ○

Nous avons assisté, Monsieur Tirant et moi, le dimanche 31 mai à une manifestation artistique donnée à l'occasion de la Quinzaine impériale dans la commune de Brantes.

Cette manifestation a été réalisée avec le concours de la troupe artistique et de la fanfare organisée au sein de la 3^{ème} Légion. Elle a eu un plein succès tant auprès des travailleurs indochinois des détachements voisins qui s'étaient rendus à Brantes qu'auprès de la population du village.

Monsieur De La Pommeraye, qui a déjà fait effectuer une tournée importante à son groupe artistique et à sa fanfare dans les diverses villes de la région, se propose de poursuivre cette activité très intéressante tant pour distraire les indigènes que pour réaliser une campagne de propagande coloniale auprès des populations locales.

L'initiative d'organiser ce groupement artistique est particulièrement digne d'encouragement et il pourrait être opportunément envisagé de présenter à Vichy et dans diverses villes de la zone libre un spectacle organisé par ce groupement.

Un encouragement dans ce sens venant du Département des Colonies serait certainement apprécié par le Commandant de la 3^{ème} Légion de travailleurs et par les deux Agents qui ont organisé avec beaucoup de compréhension et de dévouement les troupes artistiques de la Légion.

○

○ ○

Les cadres de la 3^{ème} Légion et les employeurs que j'ai approchés ont exprimé leur vive satisfaction de voir un membre du Cabinet du Secrétaire d'Etat au Colonies et le Chef du Service de la Main-d'Œuvre Coloniale du département visiter, d'une façon approfondie les unités indochinoises au travail. Une telle visite n'avait encore jamais été faite, au moins dans la région où elle a eu lieu.

Il serait certainement opportun de ne donner l'impression, ni aux cadres qui font preuve de dévouement dans des circonstances difficiles, ni aux travailleurs dont les employeurs sont satisfaits, que leur tuteur, le Département des Colonies, se désintéresse d'eux et de leurs efforts, efforts qu'il convient, bien au contraire, d'encourager et de favoriser dans toute la mesure du possible.

Dans cet ordre d'idées, le département a le devoir impérieux de faciliter de tous ses moyens l'amélioration de la condition matérielle (notamment alimentation et habillement) et la condition morale des indigènes.

Sur le plan matériel il pourra y parvenir à la fois par l'action de ses propres services et en faisant appel à la compréhension et à l'aide des services compétents du Ravitaillement et de la Production Industrielle, en accord avec le Département du Travail.

Sur le plan moral les efforts qui ont déjà été faits pour renouer les relations des hommes avec leur pays d'origine, pour les faire vivre dans une ambiance morale plus favorable, et pour les distraire, devront être poursuivis et encouragés avec l'aide active du Département.

Pierre PÉLISSON